

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018

Membres présents : 18/18

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire: M.Michel STOCKER mandataire de Mme Josiane BASSO, Mme Pascale STIRMEL, M.Richard LEGOLD mandataire de M.Alexandre LOTZ, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Christian METZ M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel SPITZ, M.Eric MULLER, M.Michel METZ, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE mandataire de Mme Violaine DECKER-COUSTY et Mme Céline BECK.

1)LE PROCES-VERBAL de la séance du 06 février 2018 est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions : M.Christian METZ, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel METZ (absents lors de cette réunion) et M.Didier SCHAEFFER qui observe que l'hypothétique subvention accordée par le conseil départemental couvre la quasi-totalité des travaux que ce même conseil départemental refuse de prendre en charge et qui sont pourtant la seule solution techniquement durable dans le temps (démolition intégrale de la sous-couche en grave ciment d'une RD 1422 réservée par d'autres aux transports exceptionnels). Faut-il pour autant valider à l'aveugle l'intégralité d'un contrat départemental de développement dont il n'a pu découvrir le contenu que superficiellement lors du conseil municipal du 06 février 2018. A cette question l'élu répond non et donc refuse (à la date du conseil) de valider en l'état ou de rejeter un contrat dont il ne connaissait (et peut-être ne partageait) ni les lignes directrices, ni les enjeux, ni les sommes globales qui seraient dégagées pour le mettre en œuvre. Mme Violaine DECKER-COUSTY, conseillère municipale, souhaite, par courrier du 09 février 2018, que son souci de sécurisation optimale des piétons par l'aménagement d'un passage et d'un feu à l'intersection des rues des Alliés et de l'Eglise soit mentionné.

Par ailleurs, M.le Maire est autorisé à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Affaires comptables – Demande de subvention de la musique et groupe folklorique pour la rénovation de son local (unanimité).

2)COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017

Après avoir entendu toutes les explications utiles de M.Richard LEGOLD, adjoint au maire et président de la commission des finances et sous la présidence de M.Michel STOCKER, adjoint au maire, (M.Jean-Claude MANDRY, ordonnateur ayant quitté la salle), le Conseil par 17 voix approuve le document communal remis à chaque conseiller et arrêté aux chiffres suivants :

a) Section de fonctionnement

* Dépenses	1.003.788,50 €
* Recettes	1.392.245,09 €
* Excédent	388.456,59 €

b) Section d'investissement

* Dépenses	416.046,66 €
* Recettes	608.248,12 €
* Excédent	192.207,46 €

Ces deux résultats seront intégralement repris au budget primitif de 2018 respectivement aux comptes 106.8 et 001 avec un déficit des Restes à Réaliser de 444.000,-€.

Le compte du trésorier dont les chiffres correspondent est également adopté.

.....

3) AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

Après avoir pris connaissance des explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 13 mars 2018, le conseil, à l'unanimité, décide le choix des entreprises suivantes :

*Lot N°1 Voirie	VOGEL TP, Scherwiller	1.352.972,42 € TTC
*Lot N°2 Eclairage	VIGILEC, Sélestat	280.702,08 € TTC
*Lot N°3 Espaces verts	THIERRY MULLER, Geispolsheim	46.339,88 € TTC
*Mission SPS	DEKRA, Mulhouse	2.700,00 € TTC

Par ailleurs, M.le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

4)AFFAIRES COMPTABLES

La musique et le groupe folklorique Ste-Marguerite envisagent la rénovation de leur local de répétitions situé à proximité du terrain de football. Les travaux extérieurs et intérieurs de peinture sont chiffrés à 13.587,61€TTC. Les élus, dans un souci d'équité entre les associations locales, décident de participer à raison de 90% du coût comme pour la réfection des courts de tennis et la construction du club-house. Une subvention de 12.000,-€ sera donc inscrite au budget primitif 2018 (16 voix pour, Mme Michel METZ et Mme Céline METZ, membres de la société ayant quitté la salle lors de la délibération).

5) INFORMATIONS

En fin de séance,

- *M.Sabine SCHMITT, conseillère municipale, convie à la soirée « A Friejohr fur unseri Sproch » organisée le vendredi 13 avril prochain et souligne que tous les bénévoles pour la préparation de la salle seront les bienvenus,
- *Mme Violaine DECKER-COUSTY, conseillère municipale, par le biais de Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale, pose la question suivante : « Serait-il possible de diminuer la pollution artificielle des lumières nocturnes durant la journée environnement du 26 mai organisée par le RESE, et éventuellement pendant une semaine, et permettre ainsi de mesurer réellement les économies d'énergie réalisées ? » Monsieur le Maire répond par la négative invoquant le problème d'insécurité dans les rues et de potentiels accidents. Il propose par contre la possibilité de supprimer l'éclairage des bâtiments publics pendant une semaine et souligne qu'après les travaux de la rue des Alliés nous aurons la possibilité de varier la lumière grâce aux nouveaux luminaires qui auront été installés.
- *M.Richard LEGOLD, adjoint au maire, informe qu'il a assisté avec M.Didier SCHAEFFER, conseiller municipal à deux réunions concernant les compteurs LINKY. M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe qu'une autre conférence sera prochainement organisée à Andlau à l'initiative de son premier magistrat et invite fortement les conseillers à y participer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018

Membres présents : 18/18

L'an deux mil dix-huit, le quinze mars, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire: M.Michel STOCKER mandataire de Mme Josiane BASSO, Mme Pascale STIRMEL, M.Richard LEGOLD mandataire de M.Alexandre LOTZ, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Christian METZ M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel SPITZ, M.Eric MULLER, M.Michel METZ, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE mandataire de Mme Violaine DECKER-COUSTY et Mme Céline BECK.

1)LE PROCES-VERBAL de la séance du 06 février 2018 est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions : M.Christian METZ, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel METZ (absents lors de cette réunion) et M.Didier SCHAEFFER qui observe que l'hypothétique subvention accordée par le conseil départemental couvre la quasi-totalité des travaux que ce même conseil départemental refuse de prendre en charge et qui sont pourtant la seule solution techniquement durable dans le temps (démolition intégrale de la sous-couche en grave ciment d'une RD 1422 réservée par d'autres aux transports exceptionnels). Faut-il pour autant valider à l'aveugle l'intégralité d'un contrat départemental de développement dont il n'a pu découvrir le contenu que superficiellement lors du conseil municipal du 06 février 2018. A cette question l'élu répond non et donc refuse (à la date du conseil) de valider en l'état ou de rejeter un contrat dont il ne connaissait (et peut-être ne partageait) ni les lignes directrices, ni les enjeux, ni les sommes globales qui seraient dégagées pour le mettre en œuvre. Mme Violaine DECKER-COUSTY, conseillère municipale, souhaite, par courrier du 09 février 2018, que son souci de sécurisation optimale des piétons par l'aménagement d'un passage et d'un feu à l'intersection des rues des Alliés et de l'Eglise soit mentionné.

Par ailleurs, M.le Maire est autorisé à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Affaires comptables – Demande de subvention de la musique et groupe folklorique pour la rénovation de son local (unanimité).

2)COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017

Après avoir entendu toutes les explications utiles de M.Richard LEGOLD, adjoint au maire et président de la commission des finances et sous la présidence de M.Michel STOCKER, adjoint au maire, (M.Jean-Claude MANDRY, ordonnateur ayant quitté la salle), le Conseil par 17 voix approuve le document communal remis à chaque conseiller et arrêté aux chiffres suivants :

a) Section de fonctionnement

* Dépenses	1.003.788,50 €
* Recettes	1.392.245,09 €
* Excédent	388.456,59 €

b) Section d'investissement

* Dépenses	416.046,66 €
* Recettes	608.248,12 €
* Excédent	192.207,46 €

Ces deux résultats seront intégralement repris au budget primitif de 2018 respectivement aux comptes 106.8 et 001 avec un déficit des Restes à Réaliser de 444.000,-€.

Le compte du trésorier dont les chiffres correspondent est également adopté.

.....

3) AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

Après avoir pris connaissance des explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 13 mars 2018, le conseil, à l'unanimité, décide le choix des entreprises suivantes :

*Lot N°1 Voirie	VOGEL TP, Scherwiller	1.352.972,42 € TTC
*Lot N°2 Eclairage	VIGILEC, Sélestat	280.702,08 € TTC
*Lot N°3 Espaces verts	THIERRY MULLER, Geispolsheim	46.339,88 € TTC
*Mission SPS	DEKRA, Mulhouse	2.700,00 € TTC

Par ailleurs, M.le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

4)AFFAIRES COMPTABLES

La musique et le groupe folklorique Ste-Marguerite envisagent la rénovation de leur local de répétitions situé à proximité du terrain de football. Les travaux extérieurs et intérieurs de peinture sont chiffrés à 13.587,61€TTC. Les élus, dans un souci d'équité entre les associations locales, décident de participer à raison de 90% du coût comme pour la réfection des courts de tennis et la construction du club-house. Une subvention de 12.000,-€ sera donc inscrite au budget primitif 2018 (16 voix pour, Mme Michel METZ et Mme Céline METZ, membres de la société ayant quitté la salle lors de la délibération).

5) INFORMATIONS

En fin de séance,

- *M.Sabine SCHMITT, conseillère municipale, convie à la soirée « A Friejohr fur unseri Sproch » organisée le vendredi 13 avril prochain et souligne que tous les bénévoles pour la préparation de la salle seront les bienvenus,
- *Mme Violaine DECKER-COUSTY, conseillère municipale, par le biais de Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale, pose la question suivante : « Serait-il possible de diminuer la pollution artificielle des lumières nocturnes durant la journée environnement du 26 mai organisée par le RESE, et éventuellement pendant une semaine, et permettre ainsi de mesurer réellement les économies d'énergie réalisées ? » Monsieur le Maire répond par la négative invoquant le problème d'insécurité dans les rues et de potentiels accidents. Il propose par contre la possibilité de supprimer l'éclairage des bâtiments publics pendant une semaine et souligne qu'après les travaux de la rue des Alliés nous aurons la possibilité de varier la lumière grâce aux nouveaux luminaires qui auront été installés.
- *M.Richard LEGOLD, adjoint au maire, informe qu'il a assisté avec M.Didier SCHAEFFER, conseiller municipal à deux réunions concernant les compteurs LINKY. M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe qu'une autre conférence sera prochainement organisée à Andlau à l'initiative de son premier magistrat et invite fortement les conseillers à y participer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.